



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs d'attractions

Question écrite n° 105557

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les grèves répétées qui ont perturbé depuis quelques mois le parc d'Eurodisney. En effet, 400 salariés grévistes de la maintenance d'Eurodisney ont manifesté à la mi-septembre pour réclamer une hausse des salaires, perturbant le fonctionnement du parc de loisirs et ont appelé les autres salariés du parc à lancer une grève. Ce conflit social n'est pas le premier dans ce parc de loisirs de renommée européenne. Si le droit social permet ce genre de mouvements de grève, il n'en demeure pas moins que l'image qui en est véhiculée, pour les touristes étrangers, est préjudiciable à la France et à la notoriété d'hospitalité et de qualité d'accueil de notre pays : dès lors il conviendrait que les pouvoirs publics puissent se pencher en priorité sur ce genre de conflits dans un tel parc de loisirs. Il lui demande de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le climat social du groupe Euro Disney, qui exploite le site de Disneyland Resort Paris, a été marqué par des tensions au cours de la période récente, à la suite notamment de négociations portant sur l'aménagement du temps de travail. Après la grève d'une quarantaine de salariés photographes qui a eu lieu du 13 au 28 août 2006, le mouvement de grève qui a été entamé le 12 septembre 2006 par des salariés de la maintenance, pour réclamer une augmentation des salaires, a été suivi par environ 400 salariés du groupe, qui en compte 12 250 au total en Ile-de-France. Ce mouvement s'est terminé le 19 septembre avec l'engagement de l'entreprise d'anticiper l'ouverture de la négociation annuelle sur les salaires. Les négociations en cours, qui ont démarré le 28 septembre, portent sur les salaires et le temps de travail. Si ces conflits n'ont pas donné lieu à une médiation officielle de l'inspecteur du travail, dans les faits le dialogue entre les partenaires sociaux n'a jamais été rompu et l'inspecteur du travail a été tenu régulièrement informé par la direction et les organisations syndicales du déroulement des négociations. Les services du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement entretiennent des contacts suivis et très réguliers avec l'entreprise sur les questions relevant du dialogue social, auquel ils sont très attentifs. Avec plus de 12 millions de visiteurs par an, Euro Disney joue un rôle majeur dans le développement touristique et économique de la région Ile-de-France et du territoire national. Il importe que le dialogue et la concertation soient privilégiés pour favoriser la recherche de solutions non conflictuelles aux différends qui peuvent survenir entre les représentants des salariés et la direction de l'entreprise. En cas de difficultés, l'État peut jouer un rôle de facilitateur ou de médiateur, dans le respect de l'autonomie des parties et des règles du droit social, qui s'appliquent à Euro Disney comme à toute entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105557

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10236

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 151